Le Bloc-Notes

N°4

10 décembre 2021



Elisabeth CERNEAU
Yvon MARTIN

Le dernier conseil municipal de l'année civile du jeudi 9 décembre 2021 ressemblait dans son ordre du jour étrangement au dernier de 2020. Il s'agissait surtout, puisque le budget 2022 n'a été ni présenté ni voté, de confier un véritable blanc-seing de 1 255 000 euros à M. Dartier.
Et le conseil n'a pas traîné : c'est vrai que la zarzuela prévue le même soir dans un des bars de la ville pour les élus de la majorité municipale et certains de leurs amis n'aurait pas souffert d'être dégustée froide… En ces temps de précautions sanitaires où il est conseillé de supprimer les pots de fin d'année, où des manifestations ont déjà été annulées, pourquoi s'encombrer de consignes inutiles qu'on applique à d'autres ?

On a donc autorisé le maire, en l'absence du vote du budget 2022, à *« engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »*.
En décembre 2020, l'explication avancée pour ce crédit était le report du vote du budget pour cause de Covid.
Cette explication ne tient pas pour 2021. Certes le Covid circule encore mais il ne peut plus servir de bouclier à l'absence de débat d'orientation budgétaire qui a déjà eu lieu dans de nombreuses communes mais pas à Vias.
Et toujours ce manque de visibilité, de clarté ; des sommes sont affectées à une liste d'opérations, «à la louche ». Dans une ville du littoral, rien de plus facile que de noyer le poisson !
Nous nous sommes abstenus car si l'absence de vote du budget autorise une créance de 25% au plus du budget primitif de 2020, nous refusons de donner carte blanche à des dépenses parfois obscures ou vagues (100 000 euros en acquisitions diverses, 50 000 en acquisition de matériel, 100 000 pour l'accessibilité des bâtiments, 150 000 réalisation Zac …).

Les élus de Vias Pluriel se sont également abstenus sur les autorisations de programme et crédits de paiement.
Comme le montre le tableau, l'étalement des paiements épargne curieusement l'année 2022, mais déleste des sommes impressionnantes « compactées » dans la colonne « 2023 et suivantes » : c'est le cas par exemple, avenue de la Méditerranée 300 000 euros en 2020 et 4 987 962,79 sur 2023 et après …

2– Aménagement de l'avenue de la Méditerranée

Cette autorisation de programme, initialement chiffrée à 15 748 800€ (montant comprenant plusieurs tranches optionnelles), s'élèvera à 10 569 900€ dont 615 000€ de frais d'études.

AUTORISATION DE PROGRAMME	Montant HT AP	Montant TTC AP	Réalisé antérieur au 18/10/2021 TTC	CREDITS DE PAIEMENT TTC	
				2022	2023 et suivants
Aménagement de l'avenue de la Méditerranée AP 2016-03	10 569 900.00	12 683 880.00	7 395 917.21 €	300 000.00	4 987 962.79

3- Réalisation d'une ZAC

Cette nouvelle autorisation de programme est chiffrée à 3 151 667 € HT.

AUTORISATION DE PROGRAMME	Montant HT AP	Montant TTC AP	Réalisé antérieur au 18/10/2021 TTC	CREDITS DE PAIEMENT TTC	
				2022	2023 et suivants
Réalisation d'une ZAC AP 2021-01	3 151 667.00	3 782 000.00	117 957.54 €	1 000 000.00	2 664 042.46

Pourtant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, encore frais dans toutes les mémoires, préconisait : « *…une stricte rationalisation des dépenses de fonctionnement, détaillée* ***sur une base pluriannuelle****…* ». La municipalité donne l'impression de s'asseoir confortablement sur ces recommandations … et masque dans le même temps son incapacité à financer davantage en 2022 car la réalité est là ; il n'y a plus de sous !

Car n'oublions pas que nos finances sont lourdement plombées, même si en 2020 comme en 2021, les moindres dépenses, freinées par le Covid ont ravivé un budget très anémié.

Pour financer ses projets, et M. Dartier n'est pas plus à court d'imagination que la ville à court de besoins, il faudra inévitablement avoir recours à l'emprunt. Ceci relancera inévitablement la course folle à l'endettement et au remboursement.

Autre sujet examiné à deux reprises : la réfection des courts de tennis

Si la question a été abordée par *Vias naturellement* dès le 1er point de l'ordre du jour portant sur les crédits d'investissement, les élus de Vias Pluriel avaient choisi d'intervenir sur ce même sujet lors du point spécifiquement dédié.

Le maire ayant annoncé qu'il fallait un délai de 24 mois environ pour la mise en route d'un projet, à partir du moment où celui-ci était « ficelé», nous lui avons demandé si le projet d'un parc sportif aux Jonquiers était « ficelé », pour reprendre les termes de notre édile.

Des esquisses de l'aménagement du secteur ont déjà été présentées aux services de l'état : or, s'agissant d'un projet intégrant une infrastructure bâtie aux abords du canal, lieu classé, le maire a précisé qu'il lui fallait constituer une équipe pluridisciplinaire, avec des architectes du patrimoine, pour élaborer un projet compatible avec la préservation de ce paysage classé. Le maire a ajouté qu'il lancerait en 2023 un marché pour désigner cette équipe.

Donc rien à l'horizon 2022, rien à l'horizon 2023. Pas de problème, on peut continuer à dépenser plus de 100 000 euros pour la réfection des courts de tennis à chaque mandature. La prudence, quant au grand parc sportif annoncé, reste de mise.

Si l'ordre du jour de ce jeudi 9 décembre n'avait pas vocation à satisfaire la curiosité du citoyen viassois averti, le règlement intérieur du conseil municipal n'autorise pas hélas les prises de paroles spontanées par les administrés, notamment pour s'adresser directement aux élus. Pourtant, dans d'autres communes, ces possibilités existent favorisant une participation citoyenne plus directe. À Vias, un jour, sous d'autres mandatures …

C'est peut-être ce qui a poussé certains Viassois à passer par Vias Pluriel pour tenter d'avoir quelques éclaircissements sur des sujets non-inscrits à l'ordre du jour. Vias Pluriel a donc posé des questions « orales » (envoyées par écrit 24 heures à l'avance selon le règlement intérieur du conseil municipal !).
Ces questions, ce sont celles que vous nous avez demandé de poser :
Le plan de réaménagement de la rue Jean Manzanéra suscite beaucoup de « on dit »…, « il paraît que »…
Nous avons invité le maire à préciser ses intentions puisqu'un premier projet a déjà fait l'objet de demandes de subventions mais dans lequel il n'est pas question de constructions. **Y-aura-t-il de nouveaux équipements publics ? Certains équipements comme le City sont-ils appelés à disparaître ? Quels seront les financements envisagés ?**
La réponse a pu apporter quelques lumières notamment sur la nature de nouvelles constructions dans un autre projet, plus global, au stade de matière grise actuellement (un restaurant scolaire de 800 m², un bâtiment intergénérationnel avec espace jeunes, maison du 3e âge, médiathèque…).
L'avenir du City reste quant à lui plus flou, le nom commence à déplaire, un « plateau sportif de plein air » sera maintenu… Est-ce que ce sera un « mini-City » ? Un espace rebâti à proximité ? Si on met en parallèle la déclaration faite lors d'un précédent conseil municipal où il était question de créer un nouvel espace sportif au lieu-dit « La Cresse » il y a de quoi s'inquiéter : Quelle est la finalité ? On renforce les équipements ? On substitue ? On délocalise ? Ou juste on débaptise ? Quelle étrange conception de la maîtrise des dépenses publiques : on injecte 100 000€ dans des infrastructures vieillissantes (les courts de tennis) et on détruirait un espace flambant neuf pour en recréer un de toutes pièces ? Est-ce bien raisonnable ?
D'autant que les nouveaux équipements immobiliers publics, peut-être partiellement subventionnés, coûteront au bas mot autour de 5 millions d'euros.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 20 janvier.
Il y sera forcément question du débat d'orientation budgétaire puisque celui- ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.
Le 17 mars, la date est arrêtée, ce sera la présentation du budget 2022.

Nous voici aux portes des fêtes de fin d'année, et désormais, c'est avec la mauvaise compagnie du Covid qu'il nous faut compter. Nous espérons néanmoins, pour tous, des moments de partage, de joies et de retrouvailles.
Nous vous retrouverons en 2022 pour vous rendre compte de notre activité d'élus. Comptez-sur nous !

Bonnes fêtes à tous
Elisabeth Cerneau et Yvon Martin